



***Special Olympics***  
*Switzerland*

# Sport et inclusion

Revue de littérature et recommandations

Rapport de l'Observatoire du sport populaire à Special Olympics Switzerland dans le cadre de la création d'une nouvelle entité en charge de la promotion du sport inclusif

Pour citer ce rapport :

Nicolas C., Pisset B. (2024), « Sport et inclusion : revue de littérature et recommandations », rapport à l'attention de Special Olympics.

# Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>8</b>
<b>1. L’approche inclusive .....</b>	<b>8</b>
1.1. Définitions : inclusion, intégration, exclusion.....	8
1.2. Les limites des politiques d’inclusion .....	11
<b>2. La portée de l’inclusion : au-delà du handicap ?.....</b>	<b>14</b>
2.1. Une approche « intersectionnelle » : prendre en compte plusieurs discriminations en même temps.....	14
2.2. Précarité, racisme et handicap : des axes qui se renforcent mutuellement...	16
2.3. Les personnes LGBTIQ+ en situation de handicap.....	18
2.4. Élargissement de la notion d’inclusion dans le <i>Spin Off</i> « <i>Inclusive Sport</i> » ?	19
<b>3. L’opérationnalisation d’une approche inclusive.....</b>	<b>22</b>
3.1. L’appareil législatif suisse et la société inclusive.....	22
3.2. L’inclusion dans les pratiques organisationnelles .....	25
3.3. Exemples d’institutions œuvrant pour un sport inclusif .....	26
3.4. Prendre en compte les voix des personnes concernées par les discriminations et les vulnérabilités .....	29
<b>4. Recommandations .....</b>	<b>32</b>
Objectif 1. Mettre en place des dispositifs « réflexifs » .....	33
Objectif 2. Inclure les publics dans les processus décisionnels.....	34
Objectif 3. Mettre en place des dispositifs de feedback et d’expression .....	35
Objectif 4. Prendre en compte l’intersectionnalité et agir sur l’environnement.....	36
Objectif 5. Soutenir les associations locales .....	37
Objectif 6. Prendre en compte les facteurs macrosociaux .....	38
<b>Bibliographie.....</b>	<b>39</b>

# Résumé

## Contexte

La Fondation Special Olympics Switzerland (SOSWI) œuvre pour un monde inclusif et encourage la participation sportive des personnes en situation de handicap. Au moment de la rédaction de ce rapport, elle débute une réflexion sur la création d'un Spin Off « Inclusive Sport » entièrement dédié à la promotion du sport inclusif au niveau national, dans le cadre de sa stratégie 2021-2024. D'après le projet présenté par SOSWI, ce Spin Off devrait avoir une vision élargie du sport inclusif, au-delà du sport handicap. Dans ce cadre, SOSWI a demandé à l'Observatoire du sport populaire une revue de la littérature sur l'inclusion et le sport, accompagnée de recommandations. Celle-ci devait proposer une définition de l'inclusion dans le sport, et répondre aux questions suivantes :

*(1) D'après la littérature, quelle approche est la plus efficace et conforme aux principes d'une société inclusive et répond le mieux aux besoins des personnes vivant l'exclusion dans le sport : accompagner les offres communautaires existantes ou créer de nouvelles offres séparées ?*

*(2) En référence à la stratégie nationale de l'Office fédéral du sport et aux textes législatifs sur l'inclusion, est-il pertinent de mettre en place des programmes de sensibilisation, d'accompagnement et de formation pour les offres sportives communautaires existantes afin qu'elles adoptent une démarche inclusive ?*

*(3) D'après la littérature scientifique, est-ce que la promotion de l'inclusion transcende les publics cibles ? Quels publics cibles principaux sont concernés par l'exclusion dans le sport ?*

*(4) D'un point de vue scientifique, quels besoins pourrait-on identifier pour les cantons et les communes en la matière ?*

*(5) L'idée défendue a priori est celle de la création d'une entité unique pour la promotion d'un sport inclusif au niveau national afin d'éviter la fragmentation actuelle dans le domaine (dans le sport handicap notamment). La littérature scientifique ou des bonnes pratiques au niveau international va-t-elle dans ce sens ?*

Le présent rapport propose une revue de la littérature scientifique internationale sur le sport inclusif, qui met l'accent sur les questions de fragmentation des publics cibles, d'accompagnement des offres existantes, et des risques et garde-fous liés à ce type de démarche. En sus de cette revue de la littérature, l'Observatoire du sport populaire interroge la faisabilité de cette démarche – sur la base d'exemples à l'international – et l'appareil législatif suisse, afin de proposer des recommandations pour la création du Spin Off « Inclusive Sport ».

## Résumé du rapport

L'inclusion suppose que la société s'adapte aux personnes exclues, contrairement à l'intégration qui vise à une adaptation des individus à la société. Une société inclusive nécessite donc des réformes en profondeur de l'offre sportive (tant dans les clubs que dans le sport libre, dans la gouvernance des organisations sportives, etc.) et une acculturation de tous les acteur·trices du champ sportif sans exception (pratiquant·es, entraîneur·euses, coaches, administrateur·trices, médecins, éducateur·trices, etc.) à ces problématiques. Ce n'est qu'à ces conditions qu'émerge la possibilité pour tout le monde de participer à des activités physiques ou sportives, où que ce soit, et que la prise en compte des aspirations et exigences formulées par les personnes qui subissent des discriminations devient envisageable. Cette vision s'oppose à la réalisation d'aménagements ponctuels et à la création de structures séparées des structures traditionnelles. En complément de ces réformes ambitieuses de l'ensemble du champ sportif, une société inclusive suppose toutefois que les personnes exclues soient soutenues si elles souhaitent mettre en place des activités entre pairs.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la littérature analysée dans ce rapport (Royaume-Uni, Suisse, France, Etats-Unis, Canada, Autriche, Allemagne) insiste sur l'importance de prendre en compte la totalité des différentes discriminations que les personnes peuvent subir, au-delà du handicap, qu'elles soient liées à leur parcours de vie, à leur orientation sexuelle et identités de genre, à leur nationalité, à leur classe sociale, à leur religion, etc. Une approche purement sectorielle conduirait à ne pas lutter contre certaines formes de discriminations (notamment le racisme ou l'homophobie), voire à les renforcer au désavantage de personnes qui sont concernées par plusieurs discriminations à la fois, qui se retrouvent doublement exclues. Les recherches en sciences du sport, en psychologie sociale, en sociologie, en sciences politiques ou en histoire permettent ainsi de comprendre que la démarche inclusive a des effets positifs, quand elle n'est pas une intégration déguisée et qu'elle (1) tend vers un changement structurel (plutôt que vers des aménagements ponctuels), (2) considère la pluralité des discriminations qui impactent la vie des personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou non et (3) prend en compte les aspirations formulées par les personnes concernées.

L'Observatoire du sport populaire, en s'appuyant sur les recherches les plus récentes sur le sport inclusif, recommande que le Spin Off « Inclusive Sport » mette en place des mécanismes de réflexivité qui challengent la vision actuelle des acteur·trices du champ sportif, prenne en compte les voix des personnes directement concernées par la vulnérabilité et les discriminations, que ce soit dans le cadre des instances décisionnelles et dans le cadre de dispositifs de *feedbacks*, ait une compréhension élargie et plurielle des catégories sociales concernées par la vulnérabilité et les discriminations, soutienne les associations locales et prenne en compte les facteurs macrosociaux. Ces différents points sont expliqués ci-après et détaillés dans la partie « Recommandations » du rapport :

- (1) Les risques identifiés dans le cadre d'approches inclusives sont (a) de renforcer et réifier les catégories sociales (mettre des gens dans des cases), (b) d'imposer un modèle descendant et (c) de maintenir le statu quo. La mise en place de garde-fous et de dispositifs réflexifs, c'est-à-dire permettant de challenger la vision actuelle des acteur·trices du champ sportif en général ou au sein du *Spin Off* « *Inclusive Sport* » (ex : audits externes, groupe de travail dédié), est un moyen (limité) de contrer ces risques.
- (2) Un des moyens privilégiés pour donner une voix aux personnes en situation de vulnérabilité ou subissant des discriminations est de s'assurer de leur présence dans les instances décisionnelles du *Spin Off* « *Inclusive Sport* » ou du champ sportif en général (ex : dispositifs matériels (accessibilité, traduction, financement) permettant la participation des personnes vulnérables ; recrutement de personnes issues de la diversité). Cela permet aussi de renforcer l'objectif précédent.
- (3) Au-delà de l'inclusion dans les organes décisionnels, il s'agit de mettre en place des mécanismes favorisant la transparence, afin de permettre à tout·e un·e chacun·e de s'informer du fonctionnement du *Spin Off* « *Inclusive Sport* », de ses objectifs et de ses réalisations. Les éventuels changements et adaptations proposés par la société civile doivent être pris en compte dans le cadre du fonctionnement du *Spin Off* (ex : possibilité de retour anonyme, enquêtes annuelles).
- (4) La convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ou à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées posent les bases légales d'une société inclusive. En accord avec la recherche scientifique, il est important de considérer les situations de handicap de manière élargie, et de contribuer à un remodelage de la société pour adapter la société aux personnes en situation de handicap et non l'inverse. Conjointement, la recherche insiste sur l'importance de prendre en compte la multiplicité des discriminations (ex : aider les associations sportives à lutter contre les discriminations au quotidien, telles que les micro-agressions, l'occupation inégale de l'espace, ou l'exclusion des espaces de sociabilité, par la mise sur pied de dispositifs d'accompagnement comme des médiations et des campagnes de sensibilisation).
- (5) Le soutien aux associations de défense des droits des personnes discriminées ou aux associations sportives ainsi que la création de nouveaux espaces sportifs pensés par et pour les personnes concernées par les discriminations (ex : soutien aux projets en non-mixité, à condition qu'ils soient choisis et gérés par les personnes concernées), sont centraux dans le déploiement d'une approche inclusive.
- (6) La mise en place d'un sport inclusif dépend en partie de facteurs qui dépassent ce seul champ. Ainsi, la présence d'inégalités sociales plus générales, la définition institutionnelle du handicap, la perception « générale » du handicap ou la culture

sportive dominante sont autant de facteurs supposément « externes » au champ d'application mais qui l'impactent fortement. Le *Spin Off* « *Inclusive Sport* » devra se positionner en faveur du modèle inclusif auprès de la société civile et des autorités publiques (ex : valoriser des représentations médiatiques alternatives au sport de compétition).

## Introduction

Les recherches sur l'inclusion et les discriminations dans le sport se construisent en dialogue avec des domaines de recherche adjacents, en particulier les travaux sur les politiques sociales, l'éducation ou la santé. Cette revue de la littérature met en avant des recherches (études de cas, revues systématiques de la littérature, réflexions théoriques) réalisées dans des contextes divers (Canada, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Autriche, Allemagne et Suisse) et issues de différentes disciplines : sciences du sport, sociologie, sciences politiques, psychologie sociale et histoire. En s'appuyant sur ce panorama de réflexions issues des sciences humaines et sociales, le rapport détaille les réponses de la littérature scientifique et propose une synthèse des recommandations principales – issues de la littérature – en matière d'inclusion dans le sport.

## 1. L'approche inclusive

Depuis plusieurs décennies, le concept d'inclusion est devenu omniprésent dans les politiques publiques. C'est tout particulièrement le cas dans les politiques qui touchent les personnes en situation de handicap ou souffrant de problèmes de santé mentale, comme en témoignent les stratégies mises en place au niveau de l'Unesco, de l'Union européenne, ou nombre de politiques publiques à l'échelle nationale (Askonas et Stewart 2000), y compris en Suisse (Département fédéral de l'intérieur 2014 ; Currat et Hitz 2021).

### 1.1. Définitions : inclusion, intégration, exclusion

La « société inclusive », « l'inclusion sociale », « l'inclusion » ou encore « l'organisation sociale inclusive » sont autant de termes qui irriguent le champ des travaux en sciences humaines et sociales sur le handicap ou la santé mentale, et qu'on retrouve particulièrement dans les recherches explorant la manière dont le handicap ou la santé mentale sont pris en compte dans l'éducation, le sport ou le travail social (Bouquet 2015). Il faut toutefois noter que, si les recherches sur les



discriminations et l'exclusion ne formulent pas nécessairement leurs propositions en ces termes, elles se penchent sur des problématiques similaires.

Un élément préalable définissant une société inclusive est que la **société elle-même doit s'adapter**, plutôt que d'adapter les personnes en difficulté (qu'elles aient un handicap, soient en situation de migration, souffrent de discrimination du fait de leur identité de genre ou sexuelle, ou de leur couleur de peau) à la société (Bournissen 2022, 122). Ainsi, l'inclusion suppose de travailler sur l'environnement dans son ensemble plutôt que sur l'individu, de manière préventive et collective, mais aussi de travailler avec un public divers et **d'apprendre de ce même public. Cela nécessite des réformes institutionnelles en profondeur**, afin d'ouvrir le champ des possibles aux individus, quelle que soit leur position dans la société (Mittler 2000).

Dans le champ du handicap, la différence permise par le paradigme inclusif est ainsi de mettre en avant la légitimité du **modèle social du handicap**, par rapport au seul modèle médical. A ce titre, la recherche s'accorde ainsi à dire que c'est l'environnement social qui handicape, et non les éventuels problèmes de santé physique ou psychique. Ainsi, la notion de « condition handicapée » permet de penser qu'une « situation de handicap » est non seulement produite par une société (Oliver 1996; Stiker 2017), mais aussi par l'interaction entre l'environnement et l'individu (Fougeyrollas 2016), et dans laquelle la temporalité a un impact majeur. Au cours d'un parcours de vie, on peut se retrouver en situation de vulnérabilité de manière durable ou temporaire (cf. accident, dépression, vieillesse). Certains travaux – portant notamment sur les sports – différencient l'inégalité (la vieillesse ou l'enfance, par exemple, ne sont pas considérés comme handicapantes, mais créent une inégalité dans le champ sportif) et la discrimination. Mais la plupart préfèrent insister sur la dimension discriminante des situations de handicap quelles qu'elles soient, et sur le fait que **ses conséquences sont renforcées par l'environnement social**, qu'il s'agisse de discriminations et préjugés, ou d'institutions excluantes (Shakespeare 2006; Wendell 1996).

**L'inclusion s'oppose à l'intégration**, sur les plans de l'analyse des racines de l'exclusion comme des solutions à apporter pour la combattre. L'intégration a une dimension assimilationniste, supposant que l'individu s'adapte à la société et se

transforme afin d'incorporer un ensemble (Armstrong 2001 ; Gardou 2012). Les approches d'intégration ne proposent que des aménagements administratifs ponctuels et techniques, afin que certaines personnes en situations de handicap puissent fréquenter partiellement ou provisoirement un club, un cours de sport ou une administration sportive.

Si l'inclusion fait *a priori* consensus, sa popularité l'a rendue polysémique, que ce soit dans le cadre de discussions académiques ou de politiques publiques (culture, sport, éducation, espace public, emploi, logement, etc.). Quand certaines recherches s'intéressent exclusivement à la manière dont une société s'adapte ou non, d'autres insistent sur le fait que l'inclusion suppose « la légitimité de pouvoir exiger » (Dupont 2019, 11-12) du monde des valides qu'il s'adapte aux personnes en situation de handicap, et donc **d'écouter les revendications formulées par des individus** (Fox 2015) ou des mouvements politiques ou sociaux. Cela fait écho aux revendications des mouvements sociaux de femmes, de personnes LGBTIQ+ ou racisées, et est résumé par le slogan des mouvements handiactivistes *Nothing About Us Without Us*. Du point de vue des institutions sportives, il s'agit donc de mettre en place des politiques de prévention (Dupont 2015) afin d'amoindrir les obstacles – les discriminations – que rencontrent les individus qui ont des spécificités physiques ou intellectuelles.

Dans le champ sportif, le modèle de l'inclusion invite à une remise en question du modèle dominant, ce qui nécessite l'ajustement, voire la refonte, des offres existantes (Marcellini et Compte 2004; Garel 2005). La logique même de l'inclusion suggère des **pratiques « mixtes » qui permettent de modifier (activement, durant les séances) les représentations autour du handicap, de challenger – dans la pratique même – la culture dominante du sport** et d'augmenter la probabilité d'échanges sociaux extra-sportifs pour les personnes en situation de handicap (Printz 2019; Marcellini 2019).

Toutefois, la recherche s'accorde à dire que la réalité sociale de l'élimination des discriminations supposée par la démarche inclusive est loin d'être une réalité, y compris dans le champ sportif. Bien souvent, dans les faits, les politiques dites « inclusives » opèrent de manière curative et individuelle, et sont le fait d'expert-es, au

lieu d'opérer à un niveau collectif à la suite de demandes exprimées par les personnes directement concernées par les discriminations. Les travaux dans le champ soulignent ainsi que, bien souvent, les politiques dites « inclusives » ne constituent en réalité que des modifications marginales des institutions qui, sauvegardées, évitent de se transformer (par exemple : un horaire aménagé ponctuel, un·e seul·e entraîneur·e formé sur ces thématiques au sein du club, une structure dédiée gérée par des proches et/ou des personnes valides, etc.). Les personnes discriminées restent alors enfermées dans des catégories administratives et culturelles excluantes, sous un vocable différent. Dans ce cas, le concept serait donc surtout opérant **en théorie et au niveau des politiques publiques, mais pas sur le terrain.**

## 1.2. Les limites des politiques d'inclusion

Les politiques publiques en faveur de l'inclusion se sont généralisées en Europe (Askonas et Stewart 2000) au travers de dispositifs s'assurant que les bénéficiaires de services sociaux jouent un rôle actif dans la société, et contribuent aux économies nationales. Pour autant, des travaux notent que cette gouvernance inclusive valorise certains comportements – à savoir la compétitivité, l'efficacité, la flexibilité, l'employabilité et la consommation – plutôt que d'autres (Ryan 2007). Ce constat a amené à un certain nombre de chercheur·euses à formuler des critiques vis-à-vis du concept d'inclusion, notamment dans le champ des recherches sur les politiques sociales.

Une première critique porte sur le vocabulaire des politiques d'inclusion et ses effets. Tout d'abord, la recherche met en garde contre le fait de mentionner l'inclusion plutôt que la discrimination, ou la diversité plutôt que l'intersectionnalité (voir la définition dans la section suivante). **Cette vision « positive » rend moins audibles les critiques formulées par les activistes et la recherche** (Ahmed 2012). Ensuite, ces travaux pointent le fait que ces politiques d'inclusion et de diversité visent exclusivement les personnes qui ont « l'air différentes » (Puwar 2004). Elles ne concerneraient donc pas les personnes considérées comme « normales » (blanches, valides, hétérosexuelles, etc.). **En proposant d'inclure une personne, on**

**présuppose que celle-ci est différente, qu'elle est « Autre », et l'on participe à l'ostraciser**, à construire une norme et des hiérarchies (Lewis 2000; Puar 2017a).

Une seconde critique met en garde contre un autre risque important, à savoir que **l'inclusion ne devienne un impératif formulé d'en haut** et ne corresponde donc pas à l'idéal présenté plus tôt. La littérature insiste en effet sur le risque inhérent aux politiques d'inclusion *top down*, qui proposent une vision normative et indiscutable de ce que constitue une vie « normale » et « saine » (cf. emploi, loisirs, sports, vie familiale), sans prendre en compte les désirs des bénéficiaires des services publics ou leur diversité (Spandler 2007). Or, les recherches montrent que les individus – y compris non-discriminés (Lambert 2015) – ne recherchent pas toujours l'inclusion, voire la définissent différemment de ce qui est formulé au niveau des politiques publiques. Par exemple, elles peuvent ne pas avoir envie de faire du sport, ou si elles veulent en faire, préfèrent le faire chez elles, ou entre pairs. Ces travaux mettent ainsi en garde contre le danger inhérent aux suppositions vis-à-vis de ce que constitue une vie bien insérée socialement, d'autant plus si ces suppositions se traduisent par des obligations, des invitations à changer de comportement et d'aspirations, ou si les choix des individus marginaux sont pathologisés (Levitas 2004). C'est particulièrement vrai **en Suisse, où les politiques d'inclusion fonctionnent de pair avec un contrôle social fort**, qui construit des « circuits d'inclusion » pour gérer les exclu-es et créer une « société de semblables » (Franz 2022, 23).

A titre d'exemple, ces circuits se traduisent par **l'insistance sur l'emploi dans les politiques publiques** – comme le signalent les recherches sur le Canada, la Suisse ou le Royaume-Uni. L'emploi, considéré comme activité porteuse de sens, est envisagé comme un espace permettant de nouer des liens sociaux pour les personnes avec des problèmes de santé mentale, y compris de manière coercitive (Munn-Giddings, Stokken, et Maglajlic 2015). Dans l'ensemble, ces travaux critiques invitent à changer de regard et à prêter attention à la manière dont les personnes marginalisées font société, comprendre **quelles sont leurs propres stratégies d'inclusion, de lutte contre l'exclusion, ou d'exclusion stratégique – notamment pour se protéger du reste de la société** – et analyser comment les personnes exclues peuvent s'allier entre elles (Church et al. 2000; Merli 2002; Humpage 2006). Dit autrement, il s'agit de prendre en compte **les pratiques d'autogestion et**

**d'entraide entre pairs et/ou proches.** La recherche réalisée à l'échelle de la Suisse par Hakim Ben Salah, René Knüsel, Lucia M. Lanfranconi et Jürgen Stremelow pour la fondation Info-Entraide Suisse (2017) montre que ces pratiques apportent de précieux avantages et sont valorisées par les personnes qui les mettent en place, sur deux plans majeurs : (1) les personnes peuvent y exprimer des choses qu'elles ne peuvent pas partager ailleurs (2) et elles y bénéficient de soutien social, en contribuant à la prévention, et en complétant le système de soins et les politiques sociales.

### **Résumé**

Pour résumer et répondre à la demande de définition d'une société inclusive et à la question figurant dans le présent mandat de savoir, *d'après la littérature, quelle approche est la plus efficace et conforme aux principes d'une société inclusive et, répond le mieux aux besoins des personnes vivant l'exclusion dans le sport : accompagner les offres communautaires existantes ou créer de nouvelles offres séparées ?*, l'inclusion suppose que la société s'adapte aux personnes exclues et non le contraire (c'est-à-dire l'intégration). Une société inclusive suppose des **réformes en profondeur des offres sportives** (clubs, sport libre, gouvernance sportive, etc.) et une **acculturation de tous les acteur-trices du champ sportif sans exception** (pratiquant-es, entraîneur-euses, coaches, administrateur-trices, corps médical, éducateur-trices, etc.) à ces problématiques, afin que tout le monde puisse avoir la possibilité de participer à des activités sportives, où que ce soit. Cette vision s'oppose à des aménagements ponctuels et à des structures séparées. En complément de ces réformes ambitieuses de l'ensemble du champ sportif, une société inclusive suppose toutefois que les personnes exclues soient soutenues si elles souhaitent mettre en place des activités entre pairs.

## 2. La portée de l'inclusion : au-delà du handicap ?

### 2.1. Une approche « intersectionnelle » : prendre en compte plusieurs discriminations en même temps

Depuis plusieurs décennies, les travaux de recherche en sciences humaines et sociales qui portent sur les questions de discriminations s'accordent sur l'importance de prendre en compte leur multiplicité, leurs divergences et la manière dont elles interagissent. En particulier, ces travaux invitent à **cesser de considérer les discriminations en analogie les unes avec les autres, pour les considérer de manière croisée**, afin de comprendre leurs mécanismes et la manière dont elles se renforcent et se co-construisent ; une approche définie comme « intersectionnelle » par la littérature (Crenshaw 1989; Bilge 2010; Cooper 2016). Ce changement de paradigme a été fondateur pour permettre de penser la discrimination subie par les femmes noires. Ainsi, toutes les femmes ne sont pas blanches et toutes les personnes noires ne sont pas des hommes ; il faut donc non pas comparer le racisme et le sexisme, ni choisir de se concentrer sur une domination plutôt qu'une autre, mais les analyser et les travailler ensemble, afin de ne pas invisibiliser voire discriminer une partie de la population (Jaunait et Chauvin 2013). Il en est de même pour penser les discriminations des personnes en situation de handicap. Comme dans le reste de la population, parmi les personnes en situation de handicap vivant en Suisse, certaines sont issues de classes populaires, ne sont pas hétérosexuelles, sont LGBTIQ+, ne sont pas suisses, et/ou ne sont pas blanches (dos Santos Pinto et al. 2022).

Ces recherches sur la multiplicité des identités ont enfin montré que, pour prendre en compte ces identités hybrides et ces discriminations croisées, il est important de **ne pas s'appuyer sur des catégories posées au préalable par une institution, et pensées comme « objectivables », mais d'insister plutôt sur la perception des individus** eux-mêmes et la manière dont ils se définissent, d'autant plus s'ils sont marginalisés socialement (Atewologun et Mahalingam 2018; McCall 2005).

## Données clés sur la diversité et les discriminations

Dans la société suisse	Dans le champ sportif suisse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois personnes sur dix en Suisse ont été victimes de discrimination : en premier lieu du fait de leur nationalité (49%) puis de la position professionnelle ou du niveau socio-économique (40%), de la couleur de peau ou des origines ethniques (34%), de la langue ou l'accent (34%), du sexe ou du genre (26%). Viennent ensuite l'opinion politique (21%), l'âge (17%), la religion (17%), l'orientation sexuelle (10%) et le handicap (4%).</li> <li>• Environ une personne sur cinq résidant en Suisse a des stéréotypes négatifs vis-à-vis des personnes musulmanes (22%), des personnes juives (24%) et/ou des personnes noires (17%).</li> <li>• En 2022, 40% de la population de plus de 15 ans est issue de la migration (dont deux tiers n'ont pas la nationalité suisse). Les dix nationalités les plus représentées dans cette population (de manière décroissante) sont : Suisse, Italie, Allemagne, Portugal, France, Kosovo, Espagne, Turquie, Serbie et Macédoine du Nord. Les nationalités les plus représentées dans les demandes d'asile sont l'Afghanistan, la Turquie, l'Érythrée, l'Algérie et la Syrie, ainsi que l'Ukraine qui a un statut à part.</li> <li>• D'après la population résidant en Suisse, interrogée sur les mesures pour lutter contre le racisme, ce sont d'abord les pouvoirs publics qui doivent s'y atteler (le mouvement sportif arrive loin derrière).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes et les hommes pratiquent autant de sport. Toutefois, (1) elles ne constituent qu'un tiers des membres de club de sport et (2) la disparité est accrue pour les femmes issues de l'immigration.</li> <li>• La pratique sportive a lieu en club sportif (en baisse), en centre de fitness (en augmentation) et en plein air (en augmentation).</li> <li>• Les personnes LGBTIQ+ (notamment trans' ou intersexes) sont peu susceptibles de faire leur <i>coming out</i> (26%) dans des clubs sportifs.</li> <li>• 27% des clubs comptent des personnes en situation de handicap parmi leurs membres.</li> <li>• Trois quarts des clubs sportifs comportent des membres issus de l'immigration (karaté, football, basketball), mais les personnes migrantes sont moins susceptibles d'intégrer un club que les personnes nées en Suisse.</li> <li>• Un tiers de la population estime que le sport pourrait être plus inclusif vis-à-vis des jeunes et des enfants, des personnes en situation de handicap, des groupes défavorisés et de la relève.</li> <li>• Les loisirs, le sport et le monde associatif constituent un espace de discrimination non négligeable à l'échelle de la société (5<sup>ème</sup> position sur 18 types de situations signalées).</li> </ul>
<p>Les discriminations vis-à-vis de l'orientation sexuelle, des origines ethniques ou de la couleur de peau sont très élevées vis-à-vis du nombre de personnes en suisse.</p> <p>Les travaux des offices fédéraux du sport et de la statistique ne portent pas sur les personnes LGBTIQ+, ce qui est partiellement compensé par le travail de LGBT+ Helpline et Swiss LGBTIQ+ Panel.</p>	
<p><i>Rapports et statistiques sur la société suisse : (Efionayi-Mäder, Pecoraro, et Steiner 2011; Efionayi-Mäder et Ruedin 2017; Steinacher et al. 2022 ; Office fédéral de la statistique 2023a; 2023b; Communiqué de l'administration fédérale 2023).</i></p> <p><i>Rapports et statistiques sur le mouvement sportif suisse : (Lamprecht, Gebert, et Stamm 2017; 2020; Hässler et Eisner 2020).</i></p>	

## 2.2. Précarité, racisme et handicap : des axes qui se renforcent mutuellement

Les sociologues et politistes qui travaillent sur ces thématiques montrent que l'intersectionnalité (aborder ensemble le racisme, le sexisme, l'homophobie, le validisme) est encore trop peu associée à la prise en compte du handicap. Ainsi, si le mouvement pour l'inclusion a défendu les droits des personnes en situation de handicap, et en particulier dans le contexte scolaire, il a été « douloureusement silencieux à propos de la détresse des étudiants issus des minorités » (Artiles 2003, 177; Tomlinson 1982)<sup>1</sup>. Des recherches soulignent particulièrement qu'il y a une « **racialisation** » à l'œuvre dans la manière dont on appréhende le handicap, en centrant les analyses autour d'une figure-type univoque – généralement une personne jeune, blanche et de classe moyenne – (Frederick et Shifrer 2019, 201) d'une part ; et en adoptant une approche excluante vis-à-vis de personnes non-blanches en situation de handicap (García et Ortiz 2013) d'autre part.


Cette question est d'autant plus importante que les personnes en situation de handicap sont plus souvent en dessous du seuil de pauvreté que les autres groupes de population, et sont plus souvent victimes de violences (Bagenstos 2009). Conjointement, certaines catégories de la population sont plus souvent confrontées à des situations de handicap, du fait des discriminations raciales, des inégalités économiques ou de traumatismes collectifs. En bref, les personnes racisées ont à la fois plus de risques d'être un jour en situation de handicap (notamment en lien avec une plus grande précarité, un statut de migrant·e, une histoire traumatique liée aux discriminations) et moins de chances d'avoir des soins de bonne qualité (du fait de discriminations à l'œuvre dans les institutions médicales). Ainsi, la littérature en *Disability Studies* (Connor 2009 ; Baglieri et al. 2011 ; Anderson 2013 ; Ben-Moshe et Magaña 2014) montre depuis plusieurs années que le contexte social, juridique, culturel, économique ou historique peut influencer voire renforcer (Puar 2017b) des situations de handicap, et pointe la manière dont la précarité ou les discriminations liées au genre, à la race ou à la sexualité peuvent s'imbriquer avec le handicap.

---

<sup>1</sup> « *painfully silent about the plight of minority students* »



Les recherches récentes en psychologie sociale vont dans le même sens. Des revues systématiques de la littérature montrent que la succession de **discriminations subies au cours d'une vie impactent durablement la santé mentale et physique**. Elles insistent sur l'impact des **traumas intergénérationnels et collectifs sur la santé psychique et physique des individus** (Ehsan et al. 2022). C'est par exemple le cas des personnes réfugiées ayant connu des violences collectives (Willey, Desmyth, et Truong 2021) durant leur vie, comme l'ont montré des recherches menées à l'université de Lausanne sur les traumas des personnes exilées vivant en Suisse (Bourguignon et Katz-Gilbert 2020).

 Les travaux en histoire de la médecine montrent que la psychiatrie entretient de longue date des liens étroits avec les discriminations politiques et sociales. Ainsi, au 19<sup>e</sup> siècle, des médecins américains parlaient de « drapétomanie » pour « expliquer » le fait que des personnes s'enfuyaient des plantations esclavagistes. Dans les années 1960, le diagnostic de schizophrénie a pu être utilisé contre les militants des droits civiques américains (Metzl 2010). On peut aussi penser à l'invention de l'hystérie pour les femmes, ou à la pathologisation de l'homosexualité.

Toujours dans le sens d'une approche croisée et multifactorielle, ces recherches explorent le **rôle du capital social** (participation civique, sens de la communauté, réseaux sociaux, et donc participation à une activité sportive en club, par exemple) pour maintenir la bonne santé mentale et physique des personnes marginalisées. Elles sont toutefois divisées quant aux résultats obtenus (Ehsan et al. 2019) et insistent une fois de plus sur la prise en compte de la multiplicité des facteurs, et en particulier d'associer cette inclusion sociale à des politiques publiques ambitieuses luttant contre les inégalités économiques et les discriminations.

Dans le champ des sciences de l'éducation, des universitaires revendiquent depuis les années 1990 une définition élargie de l'inclusion, afin qu'elle ne touche pas uniquement les enfants en situation de handicap (Ainscow 1999). Pour ces auteur-trices, le concept d'inclusion suppose de garantir un environnement adéquat pour l'ensemble des personnes désireuses d'apprendre, quelles que soient leurs spécificités. Or, un des risques lié à la surconcentration sur le handicap est de ne plus viser un changement de grande ampleur pour toutes et tous, mais seulement des adaptations ponctuelles (Ainscow, Booth, et Dyson 2006 ; Bešić 2020). Ainsi, des travaux sur l'Allemagne montrent que les clubs qui accueillent le plus de personnes

en situation de handicap dans ce pays sont les grands clubs multi-sports qui accueillent aussi des personnes âgées et des personnes à faible revenu, et collaborent avec d'autres institutions de leur communauté (Wicker et Breuer 2014).

De plus, certaines politiques peuvent être inadéquates parce qu'elles se concentrent sur l'une ou l'autre spécificité, effaçant les autres au passage. A titre d'exemple, un enfant réfugié, qui a une histoire traumatique, peut avoir des troubles du comportement et être exclu du système scolaire. Or, ses troubles peuvent être liés à l'intersection de ses identités d'enfant, de réfugié, issu d'une famille précaire, et une situation de handicap. Des recherches sur l'Autriche montrent ainsi que les structures qui ne sont pas capable de prendre en charge l'ensemble de ces spécificités ne parviennent pas à créer une politique capable d'inclure ces élèves (Waitoller et Kozleski 2013). Plus encore, **si on ne lutte pas contre une discrimination, elle peut générer un problème supplémentaire et affecter le projet d'inclusion**. A titre d'exemple, des recherches sur le cliché de « minorité modèle » attribué aux personnes issues de l'immigration asiatique montrent que celui-ci peut avoir un impact sur le personnel éducatif et de soin, et peut donc affecter la (non-) prise en charge d'une partie des enfants issus de cette minorité, notamment ceux qui auraient des difficultés d'apprentissage (Hui-Michael et García 2009).

### 2.3. Les personnes LGBTIQ+ en situation de handicap

En interaction avec la racialisation, le capital économique, le capital social et le validisme, la recherche s'est aussi penchée sur la manière dont une politique inclusive peut prendre en compte la question des **discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ+**. Ainsi, les travaux de Tabea Hässler et Léïla Eisner (2020) montrent que la première source de soutien dans ce contexte est moins une inclusion dans l'ensemble de la société que de compter sur des réseaux de pairs et ami-es, voire des clubs sportifs entre pairs<sup>2</sup>. Au-delà de la Suisse, des revues systématiques

---

<sup>2</sup> Madesta, Tal. « Ces clubs de sport LGBTIQ+ qui mettent les discriminations hors-jeu ». 360°, 2 janvier 2023. <https://360.ch/tendances/73489-ces-clubs-de-sport-lgbtq-qui-mettent-les-discriminations-hors-jeu/>.

de la littérature scientifique sur l'intersection entre le handicap et l'identité de genre et sexuelle montrent que les personnes en situation de handicap sont présumées hétérosexuelles et cisgenres<sup>3</sup> par les personnes qui les entourent. Elles peuvent aussi subir des préjugés de la part de personnels discriminants, qui minimisent des identités sexuelles et de genre considérées comme passagères (lié au préjugé d'un comportement enfantin et incapable d'autodétermination associé aux personnes en situation de handicap), voire imposent des expressions de genre ou des sexualités qu'ils considèrent comme « normales » (sous-entendu hétérosexuelle ou cisgenre) dans une perspective « d'inclusion sociale » (Smith et al. 2022). Enfin, la littérature insiste sur **l'importance des interactions avec des pairs LGBTQ+ et/ou en situation de handicap pour que ces personnes soient en bonne santé psychique et physique** (Elderton et al. 2014 ; Tallentire et al. 2016 ; Dinwoodie, Greenhill, et Cookson 2020).

#### 2.4. Élargissement de la notion d'inclusion dans le *Spin Off* « *Inclusive Sport* » ?

Les analyses qui portent spécifiquement sur le champ sportif sont moins nombreuses mais elles s'inscrivent dans la lignée des approches citées plus haut. Loin d'opérer en vase clos, la recherche en sciences du sport (toutes disciplines confondues) s'inscrit dans ces débats (Abdel-Shehid et Kalman-Lamb 2017). Ces travaux insistent eux aussi sur le refus de sectorialiser, de séparer les identités sociales les unes des autres (Lim et al. 2021). Autrement dit, il s'agit bien de prendre en compte la diversité des individus et des communautés, pour promouvoir une véritable inclusion dans le sport.

Plus spécifiquement, les recherches menées en Suisse invitent à se méfier de la figure du « *supercrip* », cette personne handicapée inspirante et intégrée, qui ne mettrait pas en danger la société de « semblables », et qui est très présente dans le champ sportif (Silva et Howe 2012). Cet idéal implique de se conformer à des valeurs associées à la

---

<sup>3</sup> Des personnes cisgenres sont des personnes dont l'identité de genre correspond au sexe attribué à la naissance et ne font donc pas partie des minorités de genre (par exemple : personnes trans', non-binaires ou intersexes).

masculinité hégémonique, comme le dépassement de soi ou la réalisation d'exploits. Si pour les hommes en situation de handicap, cela leur permet d'être reconnus comme « 'convenablement' masculins », les femmes doivent répondre à des injonctions contradictoires (Pont 2018). Elles doivent **soit correspondre au modèle du *supercrip*, soit masquer leur handicap afin de rester « convenablement » féminines** (Paccaud et Baril 2021; Paccaud et Marcellini 2022).

Du fait de l'importance des corps dans le champ sportif, la recherche insiste sur la prégnance des préjugés associés aux corps, en particulier sur les plans du genre, de la race et du handicap (Richard, Joncheray, et Duquesne 2023; Seal 2012). Ainsi, ces recherches expliquent que les dispositifs mis en place dans les espaces alternatifs (sport handicap, sport LGBTIQ+) pourraient infuser dans le champ sportif dominant afin de lui permettre de devenir plus inclusif, plutôt que l'inverse. Ainsi, ces nouveaux espaces sportifs inclusifs peuvent aussi intéresser des personnes dites « valides », qui ne se reconnaissent pas dans le modèle du handicap, ni dans le modèle sportif dominant.

La recherche s'interroge sur la **spécificité du champ sportif** qui, pour des raisons historiques, accepterait des logiques de discrimination et hiérarchisation, et refuserait de collaborer avec les associations militantes portant les intérêts et les revendications de communauté discriminés ou minoritaires (Carrington 2010), privilégiant certains groupes, imposant certaines pratiques. En s'appuyant sur un exemple de tournoi de volley-ball organisé pour des enfants sur des terrains en accès libre dans le sud de la France, Philippe Liotard montre que des jeunes hommes se permettent de faire partir les enfants de « leur » terrain pendant le tournoi, à partir du début d'après-midi : ils considèrent qu'ils ont un accès prioritaire, habitués à ce que l'après-midi, les jeunes femmes regardent les jeunes hommes jouer, et que les enfants laissent la place aux jeunes adultes. D'autres études de cas sont disponibles dans la littérature, particulièrement sur la question du genre, en Suisse et dans le monde (Messner 2002; Plassard et Froidevaux 2023). La littérature invite donc à interroger « les usages sportifs ordinaires et [à] se poser la question de savoir si la recherche de performance peut justifier les discriminations sportives, si le classement en fonction des résultats peut les rendre acceptables et pour qui » (Liotard 2017, 13), afin d'inviter les institutions et individus à s'interroger avec les outils proposés par les sciences

humaines et sociales. Dans cette perspective, il faut sortir des discours convenus sur les facultés d'inclusion permise par le sport, pour véritablement se confronter aux discriminations à l'œuvre dans le champ sportif.

## Résumé

Pour répondre à la question de savoir si *la promotion de l'inclusion transcende les publics cibles et quels publics cibles principaux sont concernés par l'exclusion dans le sport*, la **littérature insiste sur l'importance de prendre en compte la totalité des différentes discriminations que les personnes peuvent subir**, au-delà du handicap : parcours de vie, orientation sexuelle et identités de genre, nationalité, classe sociale, religion, etc. Une approche purement sectorielle conduirait à ne pas lutter contre certaines formes de discriminations (comme le racisme ou l'homophobie), voire à les renforcer – comme le soulignent les recherches sur le racisme et la santé mentale, sur les personnes LGBTIQ+ en situation de handicap, ou prenant en compte la question de la précarité de ces personnes, sur la base des rapports de la Confédération sur les discriminations et les vulnérabilités en Suisse. La dimension collective du concept d'inclusivité se prête particulièrement bien à la prise en compte de discriminations et traumas collectifs. Enfin, cette approche globale permet d'éviter l'écueil de la psychiatrisation de la diversité.

Par ailleurs, pour répondre à l'enjeu de la pertinence *de mettre en place des programmes de sensibilisation, d'accompagnement et de formation pour les offres sportives existantes afin qu'elles adoptent une démarche inclusive*, ces travaux issus de différents champs de recherche (sciences du sport, psychologie sociale, sociologie, sciences politiques, histoire) et différents espaces (Royaume-Uni, Suisse, France, Etats-Unis, Canada, Autriche, Allemagne) permettent de comprendre que la démarche inclusive a des effets positifs – quand elle n'est pas une intégration déguisée et qu'elle **(1) tend vers un changement structurel, plutôt que vers des aménagements ponctuels, (2) considère la pluralité des discriminations qui impactent la vie des personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou non et (3) prend en compte les aspirations formulées par les personnes concernées.**

### 3. L'opérationnalisation d'une approche inclusive

Certains travaux proposent des modèles de bonnes pratiques pour mettre en œuvre ces politiques, ou signalent des institutions avec un fonctionnement inclusif ou revendiquant une approche qui prend en compte l'intersectionnalité des discriminations. La littérature se concentre toutefois plutôt sur la critique des démarches faussement inclusives, ou revendiquant une démarche intersectionnelle mais inexistante dans les faits – bien souvent, au travers d'un effacement des luttes contre les discriminations racistes (Bilge 2013).

Nous proposons toutefois différents cadres permettant d'opérationnaliser une approche inclusive dans le cadre du *Spin Off « Inclusive Sport »* : la base légale en faveur d'une société inclusive en Suisse, les principes importants d'un point de vue organisationnels, des exemples étrangers (Canada, Ecosse, France, Irlande du Nord, Royaume-Uni, Union Européenne), et l'enjeu de la prise en compte des voix des personnes concernées par les discriminations et les vulnérabilités.

#### 3.1. L'appareil législatif suisse et la société inclusive

Le cadre législatif suisse est favorable à la réalisation d'un tel projet de société inclusive. La convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, adoptée en 2006 et entrée en vigueur en 2008, a été ratifiée par la Suisse en 2014. A ce titre, le pays s'engage à :

« éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à protéger celles-ci contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité au sein de la société civile<sup>4</sup>. »

Cette ratification trouve un écho plus large dans l'appareil législatif helvétique, et en particulier au travers du principe d'égalité inscrit dans la Constitution fédérale :

---

<sup>4</sup> Département fédéral de l'intérieur, « Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées », 15 avril 2014, <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html>

« Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (art. 8 al.2 Cst.)<sup>5</sup>. »

Ces principes généraux d'égalité et de non-discrimination se retrouvent dans le cadre du code pénal, qui interdit les discriminations contre les personnes sur le plan « de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de leur orientation sexuelle » (depuis 2020 pour cette dernière). Si le code pénal établit une norme pénale antiraciste, il ne prend toutefois pas encore en compte l'identité de genre (comme pour les personnes trans<sup>6</sup>) ou le handicap<sup>6</sup>.

Toutefois, deux lois visent explicitement la réduction des inégalités femmes-hommes et des personnes en situation de handicap : la Loi sur l'égalité (LEg)<sup>7</sup> et la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Cette dernière vise une société inclusive (autonomie, lutte contre les discriminations et les inégalités, inclusion sociale) :

« La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Elle crée des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation ou d'une formation continue et dans l'exercice d'une activité professionnelle<sup>8</sup>. »

Le projet de révision partielle de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées vise à mieux protéger les personnes en situation de handicap contre la discrimination dans le monde de travail et dans l'accès aux prestations de services. Il règle également la reconnaissance des langues des signes<sup>9</sup>. La nouvelle politique fédérale du handicap 2023-2026 s'inscrit en continuité avec la politique précédente (2018-

---

<sup>5</sup> Fedlex, Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999, état le 13 février 2022. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#a8>

<sup>6</sup> Fedlex, Code pénal suisse, article 261bis, du 21 décembre 1937, état le 13 septembre 2023. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757\\_781\\_799/fr#a261bis](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#a261bis)

<sup>7</sup> Fedlex, Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, du 24 mars 1995, état le 1<sup>er</sup> juillet 2020 [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/1498\\_1498\\_1498/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/1498_1498_1498/fr)

<sup>8</sup> Fedlex, Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, du 13 décembre 2002, état le 1<sup>er</sup> juillet 2020. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>

<sup>9</sup> Département fédéral de l'intérieur, Politique du handicap 2023-2026, 22 mai 2023 <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/politique-nationale-du-handicap.html>

2022), qui visait déjà à « supprimer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées en Suisse ainsi qu'à les protéger de la discrimination et à encourager leur inclusion et leur égalité au sein de la société<sup>10</sup> ».

Dans le champ sportif, la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp) vise non seulement à accroître les capacités physiques et promouvoir la santé de la population par le biais du sport, mais aussi à renforcer la « cohésion sociale », en encourageant entre autres « les comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société et qui luttent contre ses dérives<sup>11</sup> ».

Il est ainsi possible de s'appuyer sur cet appareil législatif pour mettre en œuvre des actions dans le champ sportif qui promeuvent une société inclusive. En vertu des principes d'égalité, la loi suisse condamne les comportements discriminants dans leur ensemble, et vise à éliminer les situations excluantes. En accord avec la Convention de l'ONU, l'appareil législatif favorise l'autonomie des personnes en situation de handicap.

S'agissant des normes de droit privé en matière de protection contre la discrimination applicables dans le cadre d'un club de sport, elles sont très rares. Le droit suisse ne connaît en effet presque aucune règle qui interdise la discrimination entre particuliers dans les rapports de droit privé (notamment en matière de travail ou de bail ou dans le domaine des prestations de services). Les dispositions de la loi sur l'égalité femmes-hommes, les dispositions de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées interdisant la discrimination dans le cadre de la fourniture de prestations de services ainsi que la protection pénale contre les actes et paroles discriminatoires à caractère raciste (art. 261bis Code pénal) constituent à cet égard les seules exceptions.

---

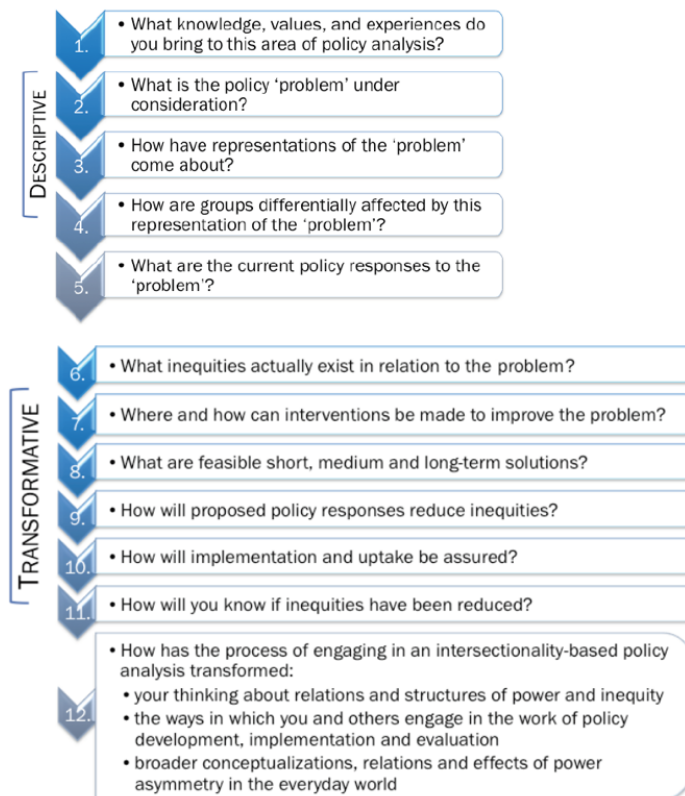
<sup>10</sup> Conseil fédéral, Politique en faveur des personnes handicapées, 2018, p. 57. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/politique-nationale-du-handicap.html#>

<sup>11</sup> FedLex, Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, du 17 juin 2011, état le 1<sup>er</sup> septembre 2023. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/460/fr>



### 3.2. L'inclusion dans les pratiques organisationnelles

Plusieurs recherches proposent des **cadres d'analyse destinés aux administrations** afin qu'elles puissent opérationnaliser la prise en compte de l'ensemble des discriminations par les politiques publiques. Dans le champ de la santé, un groupe de recherche canadien propose l'*Intersectionality-Based Policy Analysis* (IBPA). Cette **liste de questions<sup>12</sup>** permet de faire un **état des lieux et de proposer des solutions transformatives afin d'éviter de reconduire des biais discriminants** et de prendre en compte la perception et l'expertise des personnes concernées sur les discriminations ou obstacles qu'elles rencontrent (Hunting, Grace, et Hankivsky 2015).



(Hunting, Grace, et Hankivsky 2015, 105).

De manière générale, les travaux qui analysent la dimension pratique de l'intersectionnalité invitent les organisations à mettre en place des **formations régulières, des mécanismes d'alerte et des checklists permettant d'interroger régulièrement les biais implicites** au sein d'une institution donnée (Khelifa et Mahdjoub 2022).

D'autres travaux proposent un cadre spécifiquement appliqué au sport. C'est le cas de l'*Operationalizing Intersectionality (OI) Framework*, qui invite à se **demander de manière systématique qui est au centre** des projets mis en œuvre par les institutions sportives, afin d'associer (1) des politiques de réduction des

<sup>12</sup> Une liste plus complète de questions est disponible dans (Hankivsky 2012, 39-42).

discriminations ; (2) une transparence vis-à-vis des communautés concernées ; (3) des politiques transformatrices de grande échelle ; (4) et des pratiques de réflexivité sur ses propres actions et biais (Kriger et al. 2022). Le fait de se demander qui est au centre de l'action, de manière explicite et régulière, permet d'éviter de centrer des groupes privilégiés, d'omettre (voire perpétuer) une forme ou l'autre de discrimination, et de permettre aux groupes concernés par des vulnérabilités et des discriminations de s'impliquer dans les projets, en s'appuyant sur leur expertise de terrain (engagement associatif, défense des droits)<sup>13</sup>.

Enfin, la recherche sur les organismes en charge de mettre en œuvre les politiques d'inclusion et de diversité mettent en garde contre deux points (Ahmed 2012). D'une part, il est essentiel de **nommer explicitement les problèmes rencontrés par les personnes** – racisme, validisme, exclusion, précarité, violence, etc. – plutôt que de les édulcorer. D'autre part, il faut éviter de mettre en place une « **culture de la consultation** » qui n'existerait que pour affirmer qu'on a consulté et qui fait toujours porter le poids de cette expertise sur les mêmes personnes sans que celles-ci n'aient de reconnaissance matérielle ou symbolique pour leur expertise.

### 3.3. Exemples d'institutions œuvrant pour un sport inclusif

Des institutions ou de pratiques en faveur d'une société sportive inclusive ont récemment émergé, que ce soit au sein d'institutions sportives préexistantes, ou via des structures dédiées. Ces initiatives n'ont pas souvent fait l'objet d'analyses par la littérature scientifique, au contraire d'initiatives en dehors du champ sportif.

**(1) Approche par secteur au Conseil de l'Europe.** Depuis 2008, dans le cadre de l'*Accord partiel élargi sur le sport*, le Conseil de l'Europe offre une plateforme de coopération intergouvernementale (*Sport Inclusion*) entre les autorités publiques des États membres et en dialogue avec les fédérations sportives et les ONG. Ils organisent

---

<sup>13</sup> Kriger, Debra, Amélie Keyser-Verreault, Janelle Joseph, et Danielle Peers. « The Operationalizing Intersectionality Framework: A Tool for Sport Administrators », 5 mai 2021. <https://sirc.ca/blog/operationalizing-intersectionality-framework/> (Kriger et al. 2021).

des **conférences dédiées à différentes thématiques** (homophobie, migration, handisport, genre, prisons) et font des **recommandations**, mais ne travaillent pas ces différents sujets dans une approche intersectionnelle (Accord partiel élargi sur le sport, 2023).

**(2) Une association faitière en France.** La *Fondation pour le sport inclusif*, issue de l'association Ovale citoyen<sup>14</sup>, est en cours de création. Elle veut réunir sous un même label les différentes initiatives qui ont mis en place des dispositifs sur le sport inclusif, en visant toutes formes d'exclusion (handicap, genre, religion, âge, racisme, parcours carcéral). L'idée sera de financer des projets (avec un label), puis de mettre en place des formations pour sensibiliser aux enjeux d'inclusion. Le soutien aux personnes vulnérables mis en place par Ovale citoyen dépasse le champ sportif, grâce à des partenariats avec des entreprises, du soutien à la formation, et des partenariats avec structures publiques (ministère, préfecture, conseils départemental et régional).

**(3) Panel externe en Irlande du Nord.** Le *Celebrating Diversity Panel* en Irlande du Nord, dans le cadre du *Draft Corporate Plan 2020-2025*, est un **panel de consultation**. Des dispositifs seront mis en place pour permettre la participation de personnes diverses et/ou discriminées (accessibilité, remboursement des frais) qui feront des recommandations à Sport Northern Ireland pour favoriser l'inclusion et la diversité, mais ne participeront pas à la gouvernance (Sport Northern Ireland 2023).

**(4) Scottish Disability Sport et l'élargissement ponctuel.** Si *Scottish Disability Sport* se concentre sur les personnes en situation de handicap, l'institution **s'associe à des campagnes de lutte contre les discriminations** sur d'autres thématiques. Ainsi, ils ont participé à la campagne *#RainbowLaces Day* contre les discriminations homophobes dans le sport ou, plus récemment, ont organisé des événements qui mettent en avant l'intersectionnalité (durant la *Scottish Disability Sport Week*)<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Pierre Baty, « Ovale citoyen, un raffut contre l'exclusion », *Fédération française de Rugby*, 23 décembre 2020. <https://www.ffr.fr/actualites/au-coeur-du-jeu/ovale-citoyen-un-raffut-contre-lexclusion>

<sup>15</sup> Moncrieff, William. « Robyn Love on Intersectionality », *Scottish Disability Sport*, 4 décembre 2023. <https://www.scottishdisabilitysport.com/robyn-love-3/>.

**(5) L'équité, la diversité et l'inclusion au cœur de la gouvernance sportive au Royaume-Uni.** En 2021, UK Sport a mis en place une nouvelle *Equality, Diversity & Inclusion Strategy* qui prévoit entre autres que d'ici à 2031, **la direction et les employé·e·s de UK Sport seront représentatifs de la diversité** du Royaume-Uni – au moins 50% de femmes, 20% de personnes en situation de handicap, 14% de personnes avec des origines ethniques diverses, 3% de personnes LGBTIQ+, en accord avec les principes législatifs britanniques. La direction placera la diversité au cœur de l'ensemble de ses missions, afin de **s'appuyer sur les progrès réalisés sur la question du racisme et les étendre** à la question des discriminations des personnes en situation de handicap et LGBTIQ+. UK Sport prévoit de mettre en place des **évaluation régulières**, à différents niveaux, de la manière dont l'inclusion et la diversité sont mises en place (UK Sport Board 2021; UK Sport 2021).

**(6) Réforme en profondeur au Canada.** Dans le cadre du *Renouvellement de la Politique canadienne du sport (2023-2033)*, Sport Canada **soutient la recherche sur le sport**<sup>16</sup> et met en place un **financement par projet** pour soutenir les organismes qui mettent en place des programmes innovants de lutte contre les discriminations<sup>17</sup>. Ces actions sont tournées vers les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes noires et racisées, les personnes migrantes, et les personnes LGBTIQ+ (Kay et al. 2022).

La littérature scientifique n'a pas abordé le fonctionnement de ces dispositifs précis, somme toute relativement récents. Elle ne permet donc pas de savoir précisément si *la création d'une entité unique pour la promotion d'un sport inclusif au niveau national afin d'éviter la fragmentation actuelle dans le domaine (dans le sport handicap notamment)* est la plus pertinente. Toutefois, il est possible d'avancer les deux points suivants. D'une part, l'appareil législatif suisse va dans le sens d'une société inclusive. D'autre part, la recherche est assez **critique vis-à-vis des approches sectorielles**

---

<sup>16</sup> Via le Centre de documentation pour le sport : <https://sirc.ca/fr/>


<sup>17</sup> Comme l'initiative d'« innovation » qui soutient nouveaux programmes, stratégies ou technologies favorisant l'inclusion ou l'initiative « sport communautaire pour tous » qui soutient des groupes en quête d'équité.

telles que pratiquées au début des années 2000, ou des panels externes (Irlande du Nord), et est plutôt en **faveur de réformes qui placent l'inclusion multisectorielle au cœur de la gouvernance** (Canada et Royaume-Uni), dans le cadre de réformes de grande ampleur. Enfin, c'est surtout **l'opérationnalisation au quotidien et la gouvernance qui semblent importantes**, afin de mettre en place des « espaces de dialogue et de délibérations critiques », et de faire une place à la « pluralité des logiques internes » (Gardiner et Parry 2017, 20).

### 3.4. Prendre en compte les voix des personnes concernées par les discriminations et les vulnérabilités

Au niveau local, des travaux en sociologie du sport interrogent l'interaction entre personnes concernées et institutions sportives locales, en particulier les clubs sportifs, les écoles ou les communes. Tout d'abord, ils mettent en avant le rôle des **associations et de leur pouvoir de négociation** auprès des collectivités publiques pour rendre accessibles un certain nombre d'activités sportives et influencer l'action publique au sens large. Ensuite, ils insistent sur l'importance de l'inclusion des **personnes diverses** (en termes d'âge, de classe sociale, de « race », de genre, d'orientation sexuelle, de handicap) à différents niveaux de gouvernance. Cela permet de s'assurer d'une pluralité d'expériences et d'expertises au sein des institutions sportives, et au sein d'une structure dédiée telle que le *Spin Off « Inclusive Sport »*, et donc d'avoir une analyse fine et plurielle des questions de discriminations (Bouttet 2015; 2019).


En parallèle, d'autres travaux interrogent la présence de créneaux horaires réservés, avec des entraînements à l'écart, ou dans des clubs en non-mixité. La littérature insiste sur le fait que ces pratiques sont excluantes si elles émergent pour faciliter le travail d'encadrement, pour accommoder un groupe dominant ou à l'initiative de personnes non-concernées par les discriminations subies. Toutefois, ces pratiques sont pertinentes si elles répondent à une demande formulée par les personnes concernées elles-mêmes (Calow 2022; Pape, Schoch, et Carter-Francique 2023).

 Les travaux sur le *roller derby* soulignent le sérieux avec lequel les participant·es interrogent la question des discriminations et de l'inclusion, et les solutions

inventées pour y pallier, y compris la non-mixité. Son identité alternative vis-à-vis des institutions sportives dominantes permet à des pratiquant·es d'y exprimer des revendications, voire de lutter au cas par cas contre les pratiques de discriminations (Pavlidis et Fullagar 2013; Bohuon, Castan-Vicente, et Schmitt 2021).

La littérature sur les mouvements féministes a longuement interrogé ces questions, en particulier la place de l'intersectionnalité des discriminations et le rôle de la non-mixité dans les pratiques organisationnelles au Canada, en France ou en Suisse (Laperrière et Lépinard 2016; Calderaro et Lépinard 2021). Partant, la recherche insiste sur l'importance d'une approche double : **proposer des outils d'autocritique aux personnes non-discriminées, d'une part ; légitimer les personnes discriminées (pour qu'elles puissent s'exprimer librement et influencer le management), d'autre part.**

Ensuite, des travaux en sciences politiques et en sociologie encouragent des changements en profondeur au **niveau des valeurs promues dans le champ sportif** – écoles, clubs, institutions publiques, voire sport d'élite. Ils invitent à moins valoriser la recherche de la performance (Laidi 2019) pour mieux se concentrer sur les expériences de démocratie locale. Quand des personnes sont rassemblées autour d'un intérêt commun pour une même pratique – comme le sport ou une activité artistique (Horvais, Paré, et Pacmogda 2019; de Saint Martin 2019), cela favorise des apprentissages au-delà de la seule activité par les personnes qui participent, en particulier des expériences de démocratie locale. Plus encore, les travaux sur les *Gay Games* soulignent leur rôle dans la lutte contre les discriminations dans le sport, en tant que **plateforme de revendication, mais aussi grâce à un fonctionnement original** qui invite à participer quel que soit son âge, niveau de pratique ou de validité, statut sérologique, orientation sexuelle ou identité de genre.

 La dernière édition européenne des Gay Games a eu lieu à Berne à l'été 2023 et a été organisée par l'association EuroGames Bern. Si elle est principalement tournée vers les athlètes LGBTIQ+, elle a accueilli des sportif·ves indépendamment de leur orientation sexuelle, identité de genre, âge ou niveau sportif. Certains

événements sportifs étaient compétitifs et d'autres récréatifs ; d'autres encore n'avaient pas de classement<sup>18</sup>.

Ils revendiquent ainsi une démarche plus inclusive et plus diverse que de nombreux clubs sportifs a priori ouvert à toutes et tous (Pogam et al. 2004; Picaud 2017).

## Résumé

Pour répondre à la question de savoir précisément si *la création d'une entité unique pour la promotion d'un sport inclusif au niveau national afin d'éviter la fragmentation actuelle dans le domaine (dans le sport handicap notamment)* est la plus pertinente et si *la littérature scientifique ou des bonnes pratiques au niveau international va-t-elle dans ce sens*, il est possible de mettre en avant les points suivants :

L'appareil législatif (convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, Loi sur l'égalité, norme antiraciste dans le code pénal) pose les bases légales d'une société inclusive en Suisse.

Si les démarches les plus récentes et novatrices n'ont pas encore fait l'objet d'analyse scientifiques, de manière générale, la recherche est assez critique vis-à-vis des approches sectorielles ou des panels externes. Elle est plutôt en faveur de réformes qui placent l'inclusion multisectorielle au cœur de la gouvernance, dans le cadre de réformes de grande ampleur qui touchent tous les niveaux hiérarchiques.

Enfin, c'est surtout l'opérationnalisation au quotidien et la gouvernance qui semblent importantes. Dans ce cadre, la recherche insiste sur la mise en place de garde-fous et de dispositifs réflexifs, c'est-à-dire permettant de challenger la vision actuelle des acteur-trices du champ sportif en général ou de la structure visant à mettre en œuvre un sport inclusif. Il est particulièrement important de tenir compte des positions des personnes concernées et de leur expertise, dans le cadre des instances décisionnelles et pour des feedbacks, de prendre en compte la multiplicité et la diversité des discriminations, et de soutenir les associations locales.

---

<sup>18</sup> EuroGames Bern 2023. <https://eurogames2023.ch/>

## 4. Recommandations

Les travaux analysés dans ce document mettent en avant un certain nombre de bonnes pratiques, généralement imbriquées. Les recommandations ci-dessous, qui s'appuient sur la littérature, sont imaginées comme des propositions dynamiques qui, loin d'être figées dans le marbre, doivent être revues et adaptées régulièrement. Ces recommandations proposent donc des outils pour une inclusion « fluide », qui prendrait au sérieux les risques décrits plus haut.

Pour résumer, l'inclusion nécessite une adaptation des discours, des pratiques, des règlements / normes / institutions et de la société. Cette adaptation vise la modification de l'ensemble de l'environnement, ainsi que des voies permettant aux personnes discriminées de s'exprimer et d'avoir la légitimité d'exiger des changements et des autres individus à les écouter et les prendre au sérieux. L'adaptation des pratiques (création d'environnements « positifs ») doit être accompagnée d'une lutte contre les discriminations (élimination d'environnements « négatifs »). Il faut pour cela comprendre les discriminations dans leur dimension « intersectionnelle », à savoir dans leur pluralité et la manière dont elles interagissent entre elles et se renforcent. Le modèle social du handicap est une piste utile pour mettre en œuvre cette adaptation, afin de penser la manière dont sont produites les catégories d'inclusion / exclusion, ouvrir la possibilité à un élargissement des modèles et comprendre/écouter les initiatives des personnes concernées. La mise en place d'une politique d'inclusion doit éviter certains écueils mentionnés dans la littérature, comme les modèles curatifs, individuels et de maintien de statu quo, les approches descendantes visant une dimension normative et un changement de comportement, ou la valorisation de la figure ambiguë du *supercrip*, et le fait de n'approcher qu'une facette ou un moment de vie d'une personne.



## Objectif 1. Mettre en place des dispositifs « réflexifs »

Les risques identifiés dans le cadre d'approches inclusives sont (a) de renforcer et réifier les catégories sociales (mettre des gens dans des cases), (b) d'imposer un modèle descendant et (c) de maintenir le statu quo. La mise en place de garde-fous et de dispositifs réflexifs, c'est-à-dire permettant de challenger la vision actuelle des acteur-trices du champ sportif en général ou au sein du *Spin Off* « *Inclusive Sport* » (ex : audits externes, groupe de travail dédié), est un moyen (limité) de contrer ces risques.

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
1.1 Auto-critique	Soutenir les organes (universités, associations) qui critiquent la société de l'intérieur.	Présence d'un groupe de travail formé sur les questions de discrimination au sens large, et disposant de la liberté d'action et de parole nécessaire pour critiquer la perspective du Spin Off depuis l'intérieur, et dont l'avis est sollicité à chaque prise de décision.	Présence d'une personne ou d'un groupe (selon l'échelle) référent qui a un accès privilégié au Spin Off pour faire remonter des problématiques, solliciter un soutien et qui a la possibilité d'influencer dans la gouvernance.
1.2 Veilles critiques		Mise en place d'une veille relative aux thématiques émergentes en matière d'inclusion et d'exclusion.	
1.3 Audits	Commande d'audits sur la situation en matière d'inclusion en Suisse à des organismes indépendants.	Commande d'audits réguliers sur la situation en matière d'inclusion au sein du Spin Off à des organismes indépendants.	En collaboration avec des structures partenaires, audit annuel par le Spin Off sur la situation en matière d'inclusion sur le terrain, pour déterminer si les personnes se sentent en sécurité et valorisées, et pour repérer les points d'amélioration du point de vue de la lutte contre les discriminations.
1.4 Formation continue et mise à disposition de documents pédagogiques	Organisation de formations continues visant à développer et maintenir les connaissances de la société en matière d'inclusion.	L'ensemble des employé-e-s et bénévoles, peut développer et maintenir ses connaissances sur l'inclusion et l'exclusion via : des formation – à leur arrivée au sein de l'institution puis à intervalles réguliers (workshops réguliers, débriefing des activités), du matériel (vidéos, documents, boîtes à outils) produit en interne ou en externe. Information claire sur ce qu'il est possible d'apprendre au sein du Spin Off. Présence d'un volet inclusion dans toutes les formations dédiées à d'autres thématiques.	Le Spin Off facilite l'organisation de formation continue, diffuse du matériel pédagogique accessibles (vidéos, documents, boîtes à outils, interventions lors de l'assemblée générale) destinés l'ensemble des pratiquant-es, afin qu'ils/elles développent et maintiennent leurs connaissances en matière d'inclusion et d'exclusion, et sachent réagir efficacement et rapidement. Présence d'un volet inclusion dans toutes les formations dédiées à d'autres thématiques (ex : arbitrage, gestion financière, etc.).

## Objectif 2. Inclure les publics dans les processus décisionnels

Un des moyens privilégiés de donner une voix aux personnes en situation de vulnérabilité/discrimination est de s'assurer de leur présence dans les instances décisionnelles. Cela permet aussi de renforcer l'objectif 1 (notons néanmoins que les catégories évoluent continuellement et nécessitent donc d'être régulièrement challengées).

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
2.1 Intégration dans les instances décisionnelles	<p>Inclusion des personnes concernées dans l'appareil politique et administratif aux niveaux communaux, cantonaux et fédéral.</p> <p>Transparence sur le recrutement et l'attachement à la diversité.</p>	<p>Inclusion des personnes en situation de vulnérabilité / de discrimination dans les différents organes de décision, afin de s'appuyer sur leur expertise et leur expérience en matière de défense des droits ou sur le terrain.</p> <p>Attention portée à la diversité du recrutement de l'ensemble du Spin Off.</p> <p>Formation des personnes qui recrutent à la lutte contre les discriminations (cf. 1.4).</p> <p>S'assurer que les nouveaux-elles membres de la direction soient accompagnés de manière adaptée à leurs besoins et compétences.</p> <p>Transparence sur le recrutement et l'attachement à la diversité.</p>	<p>Inclusion de personnes concernées par les discriminations et les vulnérabilités dans la mise en place des pratiques, des programmes, des activités ou des événements.</p> <p>S'assurer que les personnes issues des groupes sous-représentés aient accès aux informations concernant les postes à responsabilité au niveau local (ex : entraîneur-euses, arbitres, membres de comités de clubs) et que les personnes qui recrutent et forment, ainsi que l'ensemble des membres des clubs, soient formées à la lutte contre les discriminations (cf. 1.4).</p> <p>Transparence sur le recrutement et l'attachement à la diversité.</p>
2.2 Dispositifs de soutien à la participation garantis	<p>Interprètes (langue étrangère, langue des signes, sous-titres) et assistance verbale</p> <p>Flexibilité sur le présentiel</p> <p>Assistance pour les personnes avec un handicap cognitif</p> <p>Soutien financier</p> <p>Accessibilité (bâtiments, prise en charge des assistant-es, documentation accessible)</p>		
2.3 Multiplicité des voix	<p>Soutien à et respect envers des propositions / perspectives alternatives.</p>	<p>Soutien à et respect envers des propositions / perspectives alternatives, y compris si elles viennent de l'extérieur du Spin Off (associations, recherches académiques).</p>	<p>Soutien à et respect envers des propositions / perspectives alternatives, y compris si elles viennent de l'extérieur du champ sportif (associations, recherches académiques).</p>

### Objectif 3. Mettre en place des dispositifs de feedback et d'expression

Au-delà de l'inclusion dans les organes décisionnels, il d'agit de mettre en place de dispositifs permettant à tout un chacun de s'informer sur le fonctionnement des institutions/pratiques et de proposer des changements/adaptations.

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
3.1 Dispositifs de feedback	Soutenir et prendre en compte les initiatives et interpellations citoyennes.	Développer des voies permettant aux personnes à l'intérieur et à l'extérieur du Spin Off de donner des feedbacks de manière anonyme (adresse mail, séances de feedback, etc.) Réaction rapide en cas de feedback, avec un processus établi en amont, qui permette de réagir efficacement et rapidement.	Développer des voies permettant aux personnes de donner des feedbacks de manière anonyme : via une enquête généraliste organisée par le Spin Off, en nommant des personnes ressources dans chaque aire géographique (commune, canton, région) qui garantisse la confidentialité, etc.
3.2 Démarches participatives	Soutenir et mettre en place des démarches participatives.	Solliciter l'avis des associations de terrain (sportives, mais aussi de défense des droits de personnes) en proposant des dispositifs de soutien à la participation (cf. 2.2).	
3.3 Transparence	Transparence vis-à-vis de processus et décisions.	Transparence vis-à-vis de processus et décisions, du recrutement, des objectifs de l'organisme (réunions, documents en open access).	
3.4 Accessibilité de l'information	Tous ces dispositifs doivent être compréhensibles et accessibles : langage inclusif, langue des signes, braille, sous-titres, traductions, gratuité, multi-support, etc.		
3.5 Reconnaissance des inégalités	Soutenir des démarches de lutte contre les inégalités. S'assurer que toute personne ait les ressources et se sente légitime à faire entendre sa voix et s'impliquer.	S'assurer que toute personne (y compris externe) ait les ressources et se sente légitime à faire entendre sa voix et s'impliquer dans la gouvernance du Spin Off (enquêtes anonymes, audit). Soutenir les démarches de lutte contre les discriminations mises en avant par d'autres associations, institutions.	Former les participant-e-s, pour qu'ils reconnaissent les discriminations (Cf. 1.4) et inégalités et les signalent, ou s'y opposent via des démarches adéquates (protestation en interne, sollicitation du Spin Off).

## Objectif 4. Prendre en compte l'intersectionnalité et agir sur l'environnement

La convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées posent les bases légales d'une société inclusive. En accord avec la recherche scientifique, il est important de considérer les situations de handicap de manière élargie, et de contribuer à un remodelage de la société pour adapter la société aux personnes en situation de handicap et non l'inverse. Conjointement, la recherche insiste sur l'importance de prendre en compte la multiplicité et l'intersectionnalité des discriminations, telles qu'elles sont formulées par les personnes qui les subissent.

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
4.1 Intersectionnalité	Favoriser la prise en compte de la multiplicité des discriminations dans l'analyse et le déploiement des politiques publiques.	Mobiliser des approches qui prennent en compte la pluralité des publics dans la construction et l'opérationnalisation des modèles et stratégies.	Aider les associations, clubs et évènements à adapter les pratiques et l'environnement sportif aux participant-es, et non l'inverse. Les soutenir pour lutter contre les discriminations dans le cadre des usages sportifs ordinaires (micro-agressions, occupation inégale de l'espace, exclusion des espaces de sociabilité).
4.2 Le handicap	Remodeler les politiques publiques en fonction d'un élargissement de la catégorie du handicap (modèle social du handicap).	Repenser les modes d'action en fonction d'un élargissement de la catégorie du handicap (modèle social du handicap).	

## Objectif 5. Soutenir les associations locales

Le soutien aux associations existantes – ou à la création de nouveaux espaces sportifs ou organisationnels pensés par et pour les personnes concernées par les discriminations – est central dans le déploiement d’une approche inclusive.

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
5.1 Soutenir et porter des programmes de lutte contre les discriminations	Soutenir financièrement ces programmes (ou déploiement de ressources humaines).	Favoriser le développement et soutenir l’opérationnalisation de programmes de lutte contre les discriminations (échelle locale ou nationale) ; s’appuyer sur leur expertise pour les futures décisions ; mettre en place des partenariats (co-construction).	En collaboration avec les cantons, soutenir des projets locaux innovants permettant de lutter contre les discriminations dans le sport ou d’encourager l’inclusion par des mises au concours (subsidés), et en mettant en avant les démarches les plus intéressantes pour les donner en exemple.
5.2 Soutenir le développement de projets d’inclusion	Soutenir financièrement ces programmes (ou déploiement de ressources humaines).		
5.3 Soutenir les projets en non-mixité (à condition qu’ils soient choisis et gérés par les personnes concernées par une discrimination ou une situation de vulnérabilité)	Soutenir financièrement ces programmes (ou déploiement de ressources humaines).	Si la demande émerge, soutenir la création de groupes de travail en non-mixité (créés par et pour les personnes concernées par une discrimination ou une situation de vulnérabilité) et interroger les pratiques organisationnelles du Spin Off ayant rendu nécessaire l’émergence de tels groupes.	Soutenir institutionnellement des projets de terrain portés par des associations de personnes directement concernées par une discrimination ou une situation de vulnérabilité (et non par des personnes externes ou des proches).

## Objectif 6. Prendre en compte les facteurs macrosociaux

L'inclusion dans le sport pour les personnes en situation de handicap dépend en partie de facteurs qui dépassent son champ. Ainsi, la présence d'inégalités sociales plus générales, la définition institutionnelle du handicap, la perception « générale » du handicap ou la culture sportive dominantes sont autant de facteurs supposément « externes » au champ d'application mais qui l'impactent fortement. Dans la mesure du possible, des actions impactant ces facteurs sont requise pour atteindre l'inclusion.

Mesures	Société	Spin Off « Inclusive Sport »	Pratiques sportives (écoles, associations, clubs, évènements)
6.1 Lobbying	<p>Soutenir les politiques qui visent la réduction des inégalités ou encourager le renforcement l'appareil législatif de lutte contre les discriminations.</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes qui visent la réduction des inégalités.</p> <p>Proposer des garde-fous aux cantons, communes pour s'assurer que les politiques prennent en compte les aspirations des personnes concernées par ces politiques.</p>	<p>Soutenir des projets et recherches qui visent à décrire, comprendre et réduire les inégalités.</p> <p>Soutenir des démarches associatives visant à lutter contre celles-ci.</p>	<p>Soutenir des projets et recherches qui visent à décrire, comprendre et réduire les inégalités dans le champ sportif.</p> <p>Soutenir des démarches associatives visant à lutter contre celles-ci.</p>
6.2 Critique du modèle sportif	<p>Contribuer à une critique constructive du « sport performance » et du « sport spectacle » et de manière plus générale des « sports » qui contreviennent à la logique de l'inclusion.</p>	<p>Se positionner vis-à-vis des « cultures » du sport.</p> <p>Défendre le modèle inclusif dans le champ sportif.</p>	<p>En collaboration avec les cantons et les communes, soutenir les associations et groupes sportifs qui proposent des modèles sportifs alternatifs, inclusifs.</p>
6.3 Dissémination du modèle	<p>Soutenir la production de savoir autour du modèle inclusif (éducation à l'inclusion, explicitation du modèle social du handicap, intersectionnalité).</p>	<p>Produire des documents et du savoir autour du modèle inclusif (éducation à l'inclusion, explicitation du modèle social du handicap, intersectionnalité) et le diffuser.</p>	<p>En collaboration avec les cantons et les communes, diffuser des documents et du savoir autour du modèle inclusif (éducation à l'inclusion, explicitation du modèle social du handicap, sensibilisation à l'intersectionnalité) auprès des institutions sportives locales.</p>
6.4 Représentations médiatiques	<p>Soutenir la production de représentations du handicap autres que le « Supercrip » ou le handicap « performance ».</p>	<p>Produire des représentations du handicap autres que le « Supercrip » ou le handicap « performance ».</p> <p>Développer des contenus de communication autour de l'inclusion, de l'intersectionnalité.</p>	<p>En collaboration avec les cantons et les communes, s'appuyer sur les bonnes pratiques locales pour diffuser des contenus de communication, diffuser ces contenus auprès des institutions sportives locales.</p>

## Bibliographie

- Abdel-Shehid, Gamal, et Nathan Kalman-Lamb. 2017. « Complicating Gender, Sport, and Social Inclusion: The Case for Intersectionality ». *Social Inclusion* 5 (2): 159-62.
- Accord partiel élargi sur le sport. 2023. « Sport inclusif ». Conseil de l'Europe. 2023.
- Ahmed, Sara. 2012. *On Being Included: Racism and Diversity in Institutional Life*. Durham : Duke University Press.
- Ainscow, Mel. 1999. *Understanding the Development of Inclusive Education*. Londres : Falmer Press.
- Ainscow, Mel, Tony Booth, et Alan Dyson. 2006. *Improving Schools, Developing Inclusion*. Londres: Routledge.
- Anderson, Kathryn Freeman. 2013. « Diagnosing Discrimination: Stress from Perceived Racism and the Mental and Physical Health Effects ». *Sociological Inquiry* 83 (1): 55-81.
- Armstrong, Felicity. 2001. « Intégration ou inclusion? L'évolution de l'éducation spéciale en Angleterre ». *Revue française de pédagogie* 134 (1): 87-96.
- Artiles, Alfredo. 2003. « Special education's changing identity: Paradoxes and dilemmas in views of culture and space ». *Harvard educational review* 73 (2): 164-202.
- Askonas, Peter, et Angus Stewart, éd. 2000. *Social Inclusion: Possibilities and Tensions*. Basingstoke : Macmillan.
- Atewologun, Doyin, et Ramaswami Mahalingam. 2018. « Intersectionality as a Methodological Tool in Qualitative Equality, Diversity and Inclusion Research ». In *Handbook of Research Methods in Diversity Management, Equality and Inclusion at Work*, édité par Lize A. E. Booysen, Regine Bendl, et Judith K. Pringle, 149-70. Cheltenham : Edward Elgar Publishing.
- Bagenstos, Samuel R. 2009. *Law and the Contradictions of the Disability Rights Movement*. New Haven: Yale University. Press.
- Baglieri, Susan, Jan W. Valle, David J. Connor, et Deborah J. Gallagher. 2011. « Disability Studies in Education: The Need for a Plurality of Perspectives on Disability ». *Remedial and Special Education* 32 (4): 267-78.
- Ben-Moshe, Liat, et Sandy Magaña. 2014. « An Introduction to Race, Gender, and Disability: Intersectionality, Disability Studies, and Families of Color ». *Women, Gender, and Families of Color* 2 (2): 105-14.
- Bešić, Edvina. 2020. « Intersectionality: A Pathway towards Inclusive Education? » *PROSPECTS* 49 (3): 111-22.
- Bilge, Sirma. 2010. « De l'analogie à l'articulation: théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe ». *L'Homme la Société* 2 (176-177): 43-64.
- — —. 2013. « Intersectionality undone: Saving intersectionality from feminist intersectionality studies ». *Du Bois review: Social science research on race* 10 (2): 405-24.
- Bohuon, Anaïs, Florys Castan-Vicente, et Anne Schmitt. 2021. « Queer empowerment : Roller Derby ». In *Feu ! Abécédaire des féminismes*. Paris : Libertalia.
- Bouquet, Brigitte. 2015. « L'inclusion : approche socio-sémantique ». *Vie sociale* 11 (3): 15-25.
- Bourguignon, Manon, et Muriel Katz-Gilbert. 2020. « La fragilisation des métacadres sociaux dans le contexte de l'exil : quelles répercussions sur la transmission psychique ? A propos du

cas des descendants d'exilés politiques chiliens en Suisse ». *Cahiers de psychologie clinique* 54 (1): 131-56.

Bournissen, Chantal, éd. 2022. « L'inclusion en sport: une utopie? » *Les cahier du travail social*, n° 101: 121-27.

Bouttet, Flavien. 2015. « Une participation contestée. Analyse de l'absence des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques au sein des organisations sportives nationales ». *Sciences & Actions Sociales* 1 (1): 92-110.

— — —. 2019. « Inclure et discriminer. La paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs ». *Cahiers de la LCD* 11 (3): 85-105.

Bréau, Antoine, Vanessa Lentillon-Kaestner, et Denis Hauw. 2016. « Le retour de la non-mixité à l'école. État des recherches, maintien des tabous et "doing gender" ». *Revue française de pédagogie* 1 (194): 109-38.

Calderaro, Charlène, et Éléonore Lépinard. 2021. « Intersectionality as a new feeling rule for young feminists: Race and feminist relations in France and Switzerland ». *European Journal of Women's Studies* 28 (3): 387-404.

Calow, Emma. 2022. « Activism for intersectional justice in sport sociology: Using intersectionality in research and in the classroom ». *Frontiers in Sports and Active Living* 4: 1-9.

Carrington, Ben. 2010. *Race, Sport and Politics: The Sporting Black Diaspora*. Londres : Sage.

Church, Kathryn, Jean-Marc Fontan, Éline Lachance, et Eric Shragge. 2000. « Re-inventing the Trojan horse: Non-profit businesses attack labour market exclusion ». *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 131-43.

Communiqué de l'administration fédérale. 2023. « Asile : statistiques de 2022 ». Le Conseil fédéral. 13 février 2023.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-93006.html> .

Connor, David J. 2009. *Urban Narratives*. New York : Peter Lang.

Cooper, Brittney. 2016. « Intersectionality ». In *The Oxford Handbook of Feminist Theory*, édité par Lisa Disch et Mary Hawkesworth, 385-406. Oxford: Oxford University Press.

Crenshaw, Kimberle. 1989. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics ». *University of Chicago Legal Forum* 1989 (8).

Curat, Gabriel, et Elvira Hitz. 2021. « Promotion du sport inclusif ». *Revue suisse de pédagogie spécialisée* 11 (2): 46-53.

Département fédéral de l'intérieur. 2014. « Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ». Confédération suisse. 2014. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/aktuell/recht1/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html>.

Dinwoodie, Robert, Beth Greenhill, et Alex Cookson. 2020. « 'Them Two Things Are What Collide Together': Understanding the Sexual Identity Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual and Trans People Labelled with Intellectual Disability ». *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities* 33 (1): 3-16.

Dupont, Hugo. 2015. « La loi de 2005 et l'accessibilité scolaire: une certaine ambiguïté ». In *Accessibilité et handicap: Anciennes pratiques, nouvel enjeu*, édité par Joël Zaffran, 235-48. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.



— — —. 2019. « Introduction. L'inclusion ou la fin de la discrimination pour les personnes handicapées : Chimère ou réalité ? » *Cahiers de la LCD* 11 (3): 11-19.

Efionayi-Mäder, Denise, Marco Pecoraro, et Ilka Steiner. 2011. « La population subsaharienne en Suisse : un aperçu démographique et socio-professionnel ». 57. SFM Studies. Neuchatel : Université de Neuchatel.

Efionayi-Mäder, Denise, et Didier Ruedin. 2017. « Etat des lieux du racisme anti-Noir·e en Suisse : Etude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme (SLR) ». 67f. SFM Studies. Neuchatel : Université de Neuchatel.

Ehsan, Annahita, Hannah Sophie Klaas, Alexander Bastianen, et Dario Spini. 2019. « Social capital and health: A systematic review of systematic reviews ». *SSM - Population Health* 8 (août): 100425.

Ehsan, Annahita, Charlotte Woodhead, Preeti Das, Rebecca Rhead, et Stephani L. Hatch. 2022. « Understanding inequity in mental health care: the role of discrimination in providing and experiencing care ». In *Research Handbook on Society and Mental Health*, édité par Marta Elliott, 382. Londres : Edward Elgar.

Elderton, Anna, Sally Clarke, Chris Jones, et James Stacey. 2014. « Telling Our Story: A Narrative Therapy Approach to Helping Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender People with a Learning Disability Identify and Strengthen Positive Self-identity Stories ». *British Journal of Learning Disabilities* 42 (4): 301-7.

Fougeyrollas, Patrick. 2016. « Influence d'une conception sociale, interactionniste et situationnelle du handicap au sein d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du droit à l'égalité : le modèle québécois ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4: 51-61.

Fox, Joanna Ruth. 2015. « A Diagnosis of Schizophrenia: The Role of Service User Stories in Challenging Stigma ». *Intersectionalities: A Global Journal of Social Work Analysis, Research, Policy, and Practice* 4 (2): 7-18.

Franz, Lucile. 2022. « Modes de régulation de la marginalité dans le canton de Vaud : entre politiques sociales et politiques sécuritaires ». Lausanne : Université de Lausanne.

Frederick, Angela, et Dara Shifrer. 2019. « Race and Disability: From Analogy to Intersectionality ». *Sociology of Race and Ethnicity* 5 (2): 200-214.

García, Shernaz B., et Alba A. Ortiz. 2013. « Intersectionality as a Framework for Transformative Research in Special Education ». *Multiple Voices for Ethnically Diverse Exceptional Learners* 13 (2): 32-47.

Gardiner, Simon, et Jim Parry. 2017. « Integrity and the Corruption Debate in Sport: Where Is the Integrity? » *European Sport Management Quarterly* 17 (1): 6-23.

Gardou, Charles. 2012. *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Paris : Eres.

Garel, Jean-Pierre. 2005. « Les jeunes en situation de handicap et le sport : d'une pratique entre soi à une pratique avec les autres ». In *Sport, jeunes et handicap : analyse et perspectives*, 13-25. Bourges : Fédération française du sport adapté.

Hankivsky, Olena. 2012. « An Intersectionality-Based Policy Analysis Framework ». Vancouver: Simon Fraser University.

Hässler, Tabea, et Léïla Eisner. 2020. « Swiss LGBTIQ+ Panel - 2020 Summary Report ». Preprint.

- Horvais, Jean, Mélanie Paré, et Pascaline Pacmogda. 2019. « Non-discrimination des élèves à besoins éducatifs particuliers et perspective inclusive dans les écoles publiques alternatives du Québec : le point de vue de parents ». *Cahiers de la LCD* 11 (3): 41-59.
- Hui-Michael, Ying, et Shernaz García. 2009. « General educators' perceptions and attributions about Asian American students: Implications for special education referral ». *Multiple Voices for Ethnically Diverse Exceptional Learners* 12 (1): 21-37.
- Humpage, Louise. 2006. « An 'Inclusive' Society: A 'Leap Forward' for Māori in New Zealand? » *Critical Social Policy* 26 (1): 220-42.
- Hunting, Gemma, Daniel Grace, et Olena Hankivsky. 2015. « Taking Action on Stigma and Discrimination: An Intersectionality-Informed Model of Social Inclusion and Exclusion ». *Intersectionalities: A Global Journal of Social Work Analysis, Research, Polity, and Practice* 4 (2): 101-25.
- Jaunait, Alexandre, et Sébastien Chauvin. 2013. « Intersectionnalité ». In *Dictionnaire. Genre et science politique*, édité par Catherine Achin et Laure Bereni, 286-97. Paris : Presses de Sciences Po.
- Kay, Joanne, Lindsay Larue, Klara Steele, Benoit Gendron, et Sport Canada. 2022. « Élaboration de politiques et de programmes sportifs inclusifs ». *Le centre de documentation pour le sport* (blog). 2022. <https://sirc.ca/fr/blog/elaboration-de-politiques-et-de-programmes-sportifs-inclusifs/>.
- Khelifa, Rassim, et Hayat Mahdjoub. 2022. « An intersectionality lens is needed to establish a global view of equity, diversity and inclusion ». *Ecology letters* 25 (5): 1049-54.
- Kruger, Debra, Amélie Keyser-Verreault, Janelle Joseph, et Danielle Peers. 2021. « The Operationalizing Intersectionality Framework: A Tool for Sport Administrators ». *Sport Information Resource Centre*. 5 mai 2021. <https://sirc.ca/blog/operationalizing-intersectionality-framework/>.
- — —. 2022. « The Operationalizing Intersectionality Framework ». *Journal of Clinical Sport Psychology* 16 (4): 302-24.
- Laidi, Louisa. 2019. « L'inclusion face à l'élitisme scolaire: le cas du dispositif ULIS au collège ». *Cahiers de la LCD* 11 (3): 21-39.
- Lambert, Anne. 2015. *Tous propriétaires! ". L'envers du décor pavillonnaire*. Paris : Seuil.
- Lamprecht, Markus, Angela Gebert, et Hanspeter Stamm. 2017. « Clubs sportifs en Suisse : Evolutions, défis et perspectives ». Macolin : Office fédéral du sport.
- — —. 2020. « Sport Suisse 2020 : Activité et consommation sportives de la population suisse ». Macolin : Office fédéral du sport.
- Laperrière, Marie, et Eléonore Lépinard. 2016. « Intersectionality as a tool for social movements: Strategies of inclusion and representation in the Québécois women's movement ». *Politics* 36 (4): 374-82.
- Levitas, Ruth. 2004. « Let's Hear It for Humpty: Social Exclusion, the Third Way and Cultural Capital ». *Cultural Trends* 13 (2): 41-56.
- Lewis, Gail. 2000. « Race », *Gender, Social Welfare: Encounters in a Postcolonial Society*. Cambridge : Polity Press.
- Lim, Heejun, Eun Jung, Kaila Jodoin, XiaoWei Du, Lee Airton, et Eun-Young Lee. 2021. « Operationalization of intersectionality in physical activity and sport research: A systematic scoping review ». *SSM - Population Health* 14: 100808.

- Liotard, Philippe. 2017. « Introduction: Exposition aux discriminations ordinaires dans les sports ». *Les Cahiers de la LCD*, n° 4: 12-19.
- Marcellini, Anne. 2019. « Production, re-production et déconstruction du handicap et de la normalité dans la modernité tardive ». In *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*, édité par Jean-Pierre Tabin, Monika Piecek, Céline Perrin, et Isabelle Probst. Lormont : Le Bord de l'eau.
- Marcellini, Anne, et Roy Compte. 2004. « Les représentations du sport de haut niveau pour les personnes handicapées mentales. Etude auprès des entraîneurs et des athlètes d'élite de la F.F.S.A ». Montpellier : Université de Montpellier 1.
- McCall, Leslie. 2005. « The Complexity of Intersectionality ». *Signs* 30 (3): 1771-1800.
- Merli, Paola. 2002. « Evaluating the social impact of participation in arts activities ». *International Journal of Cultural Policy* 8 (1): 107-18.
- Messner, Mike. 2002. *Taking the Field: Women, Men, and Sports*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Metzl, Jonathan M. 2010. *The Protest Psychosis: How Schizophrenia Became a Black Disease*. Boston : Beacon Press.
- Mittler, Peter. 2000. *Working Towards Inclusive Education: Social Contexts*. Londres : David Fulton Publishers.
- Munn-Giddings, Carol, Roar Stokken, et Reima Ana Maglajlic. 2015. « Editorial: Social Inclusion ». *Intersectionalities: A Global Journal of Social Work Analysis, Research, Polity, and Practice* 4 (2): 1-6.
- Office fédéral de la statistique. 2023a. « Expérience de la discrimination ». Confédération suisse. 2023. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse/experience-discrimination.html>.
- — —. 2023b. « Population selon le statut migratoire ». Confédération suisse. 2023. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/bevoelkerung/migration-integration/nach-migrationsstatuts.html>.
- Oliver, Michael. 1996. *Understanding Disability: From Theory to Practice*. Londres : MacMillan Education.
- Paccaud, Laurent, et Alexandre Baril. 2021. « Corps dérangeant, corps dégenré : performer la féminité supercrip dans le milieu du powerchair hockey et du blogage ». *Recherches féministes* 34 (1): 161-79.
- Paccaud, Laurent, et Anne Marcellini. 2022. « How to Be a Man Differently: The Intersection of Gender and Disability in the Life Course of a Powerchair Athlete ». *Men and Masculinities* 25 (4): 581-601.
- Pape, Madeleine, Lucie Schoch, et Akilah Carter-Francique. 2023. « Editorial: Thinking and doing intersectionality in sociology of sport ». *Frontiers in Sports and Active Living* 5.
- Pavlidis, Adele, et Simone Fullagar. 2013. « Narrating the multiplicity of 'Derby Grrr!': Exploring intersectionality and the dynamics of affect in roller derby ». *Leisure Sciences* 35 (5): 422-37.
- Picaud, Manuel. 2017. « Deux questions à Manuel Picaud, co-président de Paris 2018 ». *Cahiers de la LCD* 4 (2): 85-91.
- Plassard, Flora, et Solène Froidevaux. 2023. « Inclusion et espaces sportifs urbains lausannois en libre accès: Etat des lieux et postes d'action pour rendre ces espaces plus accueillant pour les adolescentes et les jeunes femmes ». Lausanne : Université de Lausanne.

- Pogam, Yves Le, Philippe Liotard, Sylvain Ferez, Jean-Bernard Marie Moles, et Guillemette Pouliquen. 2004. « Homophobie et structuration des jeux sportifs homosexuels ». *Corps et culture*, n° 6/7.
- Pont, Elena. 2018. « La construction du parcours éducatif et professionnel des femmes paraplégiques: s’émanciper par la potentielle contribution des pédagogies féministes d’inspiration freirienne et poststructuraliste ». *Recherches féministes* 31 (1): 83-104.
- Printz, Antoine. 2019. « Penser l’exclusion à l’aune du handicap: généalogie de la notion d’inclusion sociale ». *Les Politiques Sociales* 1-2 (1): 94-106.
- Puar, Jasbir K. 2017a. *Terrorist Assemblages: Homonationalism in Queer Times*. Durham : Duke University Press.
- — —. 2017b. *The Right to Maim: Debility, Capacity, Disability*. Durham : Duke University Press.
- Puwar, Nirmal. 2004. « Thinking about making a difference ». *The British Journal of Politics and International Relations* 6 (1): 65-80.
- Richard, Rémi, Helene Joncheray, et Valentine Duquesne. 2023. « Crippling Sport and Physical Activity: An Intersectional Approach to Gender and Disability ». *Sport, Ethics and Philosophy* 17 (3): 327-41.
- Ryan, Kevin. 2007. *Social Exclusion and the Politics of Order*. Manchester : Manchester University Press.
- Saint Martin, Claire de. 2019. « L’inclusion par la pratique théâtrale : analyse d’un dispositif partenarial ». *Pensée plurielle* 49 (1): 109-20.
- Salah, Hakim Ben, René Knüsel, Lucia M. Lanfranconi, et Jürgen Stremelow. 2017. *Entraide autogérée en Suisse : Importance, portée socio-sanitaire et développement*. Hogrefe.
- Santos Pinto, Jovita dos, Pamela Ohene-Nyako, Mélanie-Evely Pétrémont, Anne Lavanchy, Barbara Lüthi, Patricia Purtschert, et Damir Skenderovic, éd. 2022. *Un/doing Race: Racialisation en Suisse*. Zürich : Seismo.
- Seal, Emma. 2012. « Understanding complexity in disability sport: The potential of feminist philosophies and intersectionality ». *Psychology of Women Section Review* 14 (2): 34-40.
- Shakespeare, Tom. 2006. *Disability Rights and Wrongs*. Londres : Routledge.
- Silva, Carla Filomena, et David Howe. 2012. « The (In)validity of Supercrip Representation of Paralympian Athletes ». *Journal of Sport and Social Issues* 36 (2): 174-94.
- Smith, Elizabeth, Tessa-May Zirnsak, Jennifer Power, Anthony Lyons, et Christine Bigby. 2022. « Social inclusion of LGBTQ and gender diverse adults with intellectual disability in disability services: A systematic review of the literature ». *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities* 35 (1): 46-59.
- Spandler, Helen. 2007. « From social exclusion to inclusion? A critique of the inclusion imperative in mental health ». *Medical sociology online* 2 (2): 3-16.
- Sport Northern Ireland. 2023. « Celebrating Diversity Panel ». Sport Northern Ireland. 2023. <http://www.sportni.net/celebrating-diversity-panel/>.
- Steinacher, Dominik, Roman Heggli, Alessandra Widmer, et Alecs Recher. 2022. « Rapport sur les crimes de haine 2022. Rapport sur le monitoring de la discrimination et de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2021 ». Traduit par Rébecca Geissbühler. Berne: LGBT+ Helpline.
- Stiker, Henri-Jacques. 2017. *La condition handicapée*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Tallentire, Liz, Matthew Smith, Lee David, Adam Roberts, Sarah Morrow, Paul Withers, et Ian Smith. 2016. « Stories of People Who Have Attended a Lesbian, Gay, Bisexual and Trans Support Group in a Secure Intellectual Disability Service ». *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities* 33 (1): 17-28.

Tomlinson, Sally. 1982. *Educational Subnormality: a Study in Decision-Making*. Londres : Routledge.

UK Sport. 2021. « Equality, Diversity & Inclusion Strategy 2021-2025 ». Londres: UK Sport. <https://www.uk-sport.gov.uk/news/2021/06/24/new-equality-diversity-and-inclusion-strategy>.

UK Sport Board. 2021. « UK Sport's Diversity and Inclusion Action Plan (DIAP), 2021-2026 ». Londres: UK Sport.

Waitoller, Federico R., et Elizabeth B. Kozleski. 2013. « Working in boundary practices: Identity development and learning in partnerships for inclusive education ». *Teaching and Teacher Education* 31: 35-45.

Wendell, Susan. 1996. *The Rejected Body: Feminist Philosophical Reflections on Disability*. New York : Routledge.

Wicker, Pamela, et Christoph Breuer. 2014. « Exploring the organizational capacity and organizational problems of disability sport clubs in Germany using matched pairs analysis ». *Sport Management Review* 17 (1): 23-34.

Willey, Susan, Kath Desmyth, et Mandy Truong. 2021. « Racism, Healthcare Access and Health Equity for People Seeking Asylum ». *Nursing Inquiry*, n° 29: 1-9.